

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur les communes de BERNAY-SAINT-MARTIN, BREUIL-LA-REORTE et PUYROLLAND

Il sera procédé du **lundi 12 novembre au vendredi 14 décembre 2018 inclus, soit durant 33 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de huit machines sur les communes de BERNAY-SAINT-MARTIN, BREUIL-LA-REORTE et PUYROLLAND, déposée par la SARL PARC EOLIEN DES CHENAIES HAUTES.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : SARL PARC EOLIEN DES CHENAIES HAUTES, dont le siège se situe au 29 rue du Danemark 56400 BRECH, Tel : 06 30 67 26 86.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sera consultable sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairies de BERNAY-SAINT-MARTIN, BREUIL-LA-REORTE et PUYROLLAND où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, BERNAY-SAINT-MARTIN lundi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, mardi jeudi vendredi de 14h00 à 18h00, fermé mercredi, BREUIL-LA-REORTE mardi de 14h00 à 18h00, mercredi de 09h00 à 12h00, vendredi de 14h00 à 17h00, PUYROLLAND jeudi de 13h30 à 17h30, samedi de 08h30 à 12h30.

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de BERNAY-SAINT-MARTIN 46 Grande Rue 17330 BERNAY-SAINT-MARTIN, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Retraité Ingénieur divisionnaire travaux publics Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairies de BERNAY-SAINT-MARTIN, BREUIL-LA-REORTE et PUYROLLAND, dans les conditions suivantes :

- BERNAY-SAINT-MARTIN : Mardi 20 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- PUYROLLAND : Samedi 24 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
- BERNAY-SAINT-MARTIN : Mardi 4 décembre 2018 de 09h00 à 12h00
- BREUIL-LA-REORTE : Mardi 4 décembre 2018 de 14h00 à 17h00
- PUYROLLAND : Jeudi 6 décembre 2018 de 14h00 à 17h00
- BREUIL-LA-REORTE : Vendredi 14 décembre 2018 de 14h00 à 17h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la SARL PARC EOLIEN DES CHENAIES HAUTES.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT, à la Sous-Préfecture de SAINT JEAN D'ANGELY et en mairies de BERNAY-SAINT-MARTIN, BREUIL-LA-REORTE et PUYROLLAND pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.